DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 09.124

L'An deux Mille Neuf, le 8 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 octobre 2009

Le 2 octobre 2009

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. QUENTIN Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSE: néant

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 28 Nombre de votants : 33

Mme BARRAUD DUCHERON a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICALE

MARAIS DE PONTAILLAC

RAPPORTEUR: Mme FAUQUET-MOLL

VOTE: UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention pour :

o L'Association Syndicale Marais de Pontaillac

1 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 92

o Association Syndicale Marais de Pontaillac

1 500,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 12 octobre 2009

Le Député-Maire, Didier QUENTIN